

Ville de
Saint-Sauveur



AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER
ANNÉE 2021

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le rapport financier de la Ville de Saint-Sauveur pour l'année 2021, incluant le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021, sera déposé à la séance ordinaire du 16 mai 2022.

À compter du 17 mai 2022, toute personne intéressée pourra consulter le rapport sur le site Internet de la Ville.

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 11 mai 2022.

Le greffier adjoint,

Yan Senneville, OMA